



Créé en mars 2022

Programme de formation « bilan de compétences »

Objectifs de la formation :

Le bilan de compétence est un outil stratégique qui permet de définir et mettre en place un changement de carrière. Il permet :

- d'explorer, puis de définir le ou les métiers vers lesquels vous pouvez vous orienter.
- de confirmer une idée de projet.
- d'analyser vos compétences, aptitudes et motivations pour ce ou ces nouveaux métiers.
- de valider l'accord entre votre profil et le marché de l'emploi.
- de construire un projet de formation ou de validation des acquis de l'expérience pour exercer votre futur métier.
- d'étudier les opportunités de création ou de reprise d'entreprise si besoin.

Prérequis : aucun prérequis n'est demandé.

Modalités : des entretiens individuels en distanciel selon vos disponibilités. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Public : Toute personne active, ou désirant faire un bilan de compétences, notamment :

- Les salariés du secteur privé,
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Tarifs : 2000€ net

Dates et durée : la durée d'un bilan de compétence est de 24heures maximum. Des entretiens individuels en distanciel selon votre disponibilité et vos besoins. Un rendez-vous par semaine ou tous les 15 jours.

Financements :

- CPF autonome
- Aide individuelle à la formation Pôle Emploi
- APEC
- AGEFIPH-FIPHFP
- Plan de développement des compétences de votre entreprise
- FNE

Comment se déroule un bilan de compétences ?

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines.

Le programme : durée totale : 24H

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

1) Une phase de diagnostic (2h en rendez-vous) : l'entretien de diagnostic a pour objet de :

- Définir vos attentes et vos besoins
- Valider conjointement les modalités d'organisation et de déroulement du bilan.
- De choisir les outils et les méthodes les plus adaptés à vos objectifs
- De confirmer les éléments administratifs et l'engagement dans la démarche.

2) Une phase d'investigation et d'exploration des pistes professionnelles (en autonomie et en rendez-vous sur une durée totale de 20h) :

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Le bilan personnel va vous permettre de :

- D'analyser vos traits de personnalité et vos aptitudes
- D'identifier vos centres d'intérêts professionnels et vos motivations
- Définir votre projet de vie et voir comment cela peut s'articuler avec vos objectifs professionnels.

Le bilan professionnel va vous permettre de :

- faire le point sur les aptitudes, les compétences professionnelles, personnelles ainsi que sur les connaissances que vous souhaitez conserver dans votre projet professionnel.
- transférer vos compétences en métiers.

Exploration des pistes professionnelles :

- rechercher des métiers qui correspondent à vos objectifs
- vérifier la faisabilité du ou des projets
- définir un projet principal et d'autres alternatives
- identifier les évolutions professionnelles de chaque projet
- vérifier l'adéquation marché/profil/employabilité

3) Une phase de conclusion (2h en rendez-vous), par la voie d'entretiens personnalisés va vous permettre de :

- valider votre plan d'action
- valoriser vos atouts

Cette phase se termine par la présentation du praticien, des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

La synthèse vous est remise sous forme de document numérique et sera détruite par le praticien sauf si le bénéficiaire l'autorise à conserver la synthèse rendue anonyme pour une durée d'un an maximum.

Suivi à 6 mois : questionnaire à remplir par le bénéficiaire 6 mois après le Bilan de Compétences pour suivre l'avancée du projet.

Méthodes et outils :

Votre praticien vous proposera :

- des entretiens individuels personnalisés
- des tests de personnalités, professionnels, de motivation...
- des outils d'aide à la recherche d'informations, à la réflexion
- la remise d'un document de synthèse

Les modalités de suivi et d'évaluation :

A la fin du bilan de compétences, nous vous soumettrons un questionnaire d'évaluation pour que nous puissions évaluer la qualité perçue de la prestation et si la formation a répondu aux besoins et attentes exprimés (en fin de bilan et à 6 mois)

Les contacts :

Mail : c3m.formations@gmail.com

Téléphone : 07.67.84.41.94

Référent handicap : Zora CHIBATI 0625617668